



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
12 MARS 2019**

- PRÉSENTS** : M. A. CHARVET, Vice-Président
M. R. PARTY, Secrétaire
Mmes C. BAILLIF, M. CONRAD, B. DESPLAND et C. DUBELLY
HATINGUAIS
MM. F. CAL SUAREZ, Y. HOFFMANN, P. MEYLAN, F. MERLON et
B. SCHOPFER
M. P. BOUVIER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. R. HUGON, Adjoint
- EXCUSÉE** : Mme A. BRUHIN

En l'absence de Mme la Présidente, démissionnaire, **M. le Vice-Président** prend la présidence et ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 2 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Vice-Président annonce la démission de Mme Isabelle Giannattasio de son mandat de Conseillère municipale au 28 février 2019 pour cause de déménagement. Au nom du Conseil municipal, **M. le Vice-Président** la remercie chaleureusement pour son investissement durant ces huit dernières années.

Il procède ensuite à la lecture de la lettre qu'elle a adressée au secrétariat de la Mairie.

M. Cal Suarez propose que les Conseillers sortant, en l'occurrence Mme Giannattasio, MM. Bono et Oberson soient conviés à la prochaine sortie du Conseil municipal afin de rendre hommage à leur engagement.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Presbytère - chemin des Carrés 7

M. Bouvier confirme avoir résilié le bail liant la Commune à la Ciguë pour le 31 août 2019.

b) Dénomination d'une nouvelle voie et officialisation des parcs

M. Bouvier mentionne le courrier reçu du Département du territoire concernant la dénomination officielle du chemin qui permettra l'accès aux nouveaux bâtiments du PLQ 29'949 (parallèle au chemin des Lys) ainsi que l'officialisation du parc derrière la salle communale et de celui de Passeiry.

Après discussion au sein de l'Exécutif, les propositions suivantes sont soumises à l'approbation du Conseil municipal :

- Voie de circulation
« **Chemin de Longeraie** », en référence au lieu-dit;
- Parc de la salle communale parcelles n° 2534 et 2535
« **Parc des Tilleuls** » en référence à l'allée des tilleuls le long de la véranda;
- Parc de Passeiry, parcelle n° 2060
« **Parc d'Epagny** » en référence au lieu-dit.

Ces trois choix sont acceptés par l'ensemble des membres du Conseil municipal.

M. Party signale par ailleurs qu'une dame s'est blessée à la tête en sortant du parc car il semblerait que la signalétique de la route de Passeiry / chemin d'Epagny est fixée relativement bas sur le poteau. Il demande à ce que ce soit modifié, afin d'éviter ce type d'accident.

c) Concept « Taxito »

M. Bouvier indique que ce concept a été présenté lors de la séance des Maires et Adjointes de la Champagne tenue le 2 mars dernier.

M. Bouvier explique que « Taxito » est un service de covoiturage suisse spontané. Il fonctionne sans rendez-vous préalable et sans aucun préparatif. Il permet de covoiturer à la manière d'un service d'autostop sécurisé et devrait faire ses preuves avant tout à la campagne, où l'offre des transports publics est moindre, notamment durant le week-end.

« Taxito » s'active grâce à des bornes électroniques en bordure de route. Si un piéton souhaite utiliser le service, il active simplement la borne à l'aide de son téléphone mobile (via application ou SMS). La borne indique alors la destination sélectionnée par l'utilisateur et tout automobiliste passant devant peut voir la destination souhaitée s'afficher. « L'auto-stoppeur » envoie alors par SMS le numéro d'immatriculation du véhicule ou scanne un code (en possession de l'automobiliste s'il est inscrit) avec son application.

Aucune transaction financière ne se fait à bord du véhicule. Pour chaque trajet effectué, la somme de CHF 2.-- / EUR 2.-- (prix unique) est prélevée via la facture du téléphone mobile de l'utilisateur « piéton ». Les deux utilisateurs « piéton » et « chauffeur » sont ainsi reconnus par le système via leurs numéros de téléphones mobiles, ce qui garantit la sécurité du covoiturage.

Les panneaux d'affichage signalant l'arrêt et les destinations sont soit loués soit achetés. L'avantage de la location est que l'entretien ou l'éventuel remplacement du panneau est effectué par la société. Ces bornes fonctionnent grâce à l'énergie solaire, ce qui ne nécessite ni génie civil ni aucun aménagement autre que la fixation dudit panneau à un candélabre.

Un premier arrêt Taxito sera inauguré à Confignon le 23 mars prochain.

M. Hugon ajoute que selon les statistiques présentées, il y aurait un temps d'attente moyen de 3 minutes et que cette prestation sera gratuite à Confignon.

M. Merlon propose d'étudier plus précisément ce sujet en commission de la circulation et sécurité routière. Ce renvoi en commission est accepté par l'ensemble du Conseil municipal.

d) Préservation et contrôle des activités

Chemin des Raclerets - « jardins familiaux » - parcelle 1449

M. Bouvier signale que la lettre de la Commune à la propriétaire est restée sans réponse et que

les « aménagements » effectués sur cette parcelle ont pris une ampleur que la Commune n'entend pas tolérer.

Dès lors, un courrier, accompagné d'un dossier photos, sera envoyé aux différents services cantonaux (nature, agriculture, forêts, ...) demandant leur intervention directe auprès de la propriétaire afin de stopper ce développement dans les meilleurs délais.

Sicli - parcelle n° 2869

Dans la même veine, un courrier sera également envoyé à ces services concernant l'état de pollution et l'assainissement envisagé de cette parcelle utilisée pour des exercices de la société Sicli Matériel-Incendie, notamment avec des hydrocarbures.

Garage au centre du village

Les activités du garage « sauvage » ayant vu le jour au centre du village n'ont aucune légitimité et ne font l'objet d'aucune surveillance ni au niveau des déchets laissés sur le terrain, ni au sujet des pneus emmagasinés à l'arrière de la maison pour l'instant. Celles-ci feront prochainement l'objet d'une enquête voire d'une dénonciation.

e) Signal FC Bernex-Confignon

M. Bouvier annonce que le repas de soutien du club aura lieu le 12 avril à midi et invite les Conseillers(ères) municipaux(ales) éventuellement intéressés(ées) à s'annoncer.

f) Hockey

M. Bouvier mentionne la 3ème édition du « Challenge Hockey des Élus genevois » organisée par l'Association Genève Futur Hockey (AGFH), le 5 avril prochain. Au programme, Sherkan, match avec les joueurs du GSHC, visite des vestiaires et repas. En cas d'intérêt, les places étant limitées à 60, une réaction rapide au courriel sera nécessaire.

g) ChancyLien

M. Hugon tient à remercier la commission des relations publiques et de la communication, notamment **Mme Dubelly-Hatinguais** pour l'édition conséquente du ChancyLien qui sera distribué ce vendredi.

h) Antigél

M. Hugon communique qu'une rencontre entre la commission des affaires sociales, sports et loisirs et les organisateurs de ce festival aura lieu demain soir en prévision de l'édition 2020.

i) Aînés

M. Hugon indique que les tables rondes mensuelles de notre Jeunesse expérimentée démarrent ce jeudi au Café de la Place.

j) Bois de Fargout

M. Hugon informe le Conseil municipal que suite à l'accord du Département, l'ORPC va intervenir sur les escaliers permettant de rejoindre Valleiry via Vers-Vaux.

k) « Lily et le coffre interdit »

M. Hugon annonce que ce spectacle destiné aux enfants, proposé par Music'Arty de Cartigny et mettant en scène une comédienne et des enfants, sera offert par la Commune et joué à la salle communale le 21 mai 2019.

l) Ecole - parcelle 3422

M. Bouvier projette un plan du préau de l'école sur lequel sont mises en évidence deux zones primitivement en gazon mais aujourd'hui juste boueuses, générant évidemment d'importantes salissures dans l'école lorsque les enfants rentrent de la récréation.

Suite à une demande des enseignants(es), largement plébiscitée par nos employés communaux, concierge compris, un devis a été demandé afin d'étendre le revêtement spécial installé au pied du mur de grimpe et sur les bosses à ces deux endroits. Le devis s'élevant approximativement à CHF 100'000.-- , une option herbe synthétique est envisagée à moitié prix.

M. Bouvier, accompagné de M. Gunter, a été voir et prendre des photos de ce qui a déjà été réalisé dans une autre école; 150 enfants jouent sur ce revêtement tous les jours et il n'y a pas de dégradation. Cette dernière option a été proposée par Butty Jardins et pourrait nécessiter un entretien tous les 8 ans environ selon l'usage.

Elle a été retenue sachant qu'il ne s'agit pas d'un revêtement contenant du « pneu » et pouvant être cancérigène, comme certains anciens terrains de football. En outre, deux mini-butts de foot seront intégrés afin de satisfaire pleinement la demande des enseignants(es).

Cette réalisation, non incluse dans le budget, provoquera un dépassement et dès lors **M. Bouvier** demande aux Conseillers(ères) municipaux(ales) de se prononcer par un vote sur sa faisabilité.

Cette proposition est acceptée par 9 oui et 2 abstentions.

Il est pris acte de cette décision et les travaux pourront ainsi être planifiés pendant les vacances de Pâques.

m) Centre du village - parcelles 3175, 3629 et 3631

M. Beuchat rappelle qu'une servitude de passage piétonnier avait été envisagée sur ces parcelles (PDcom) afin de rejoindre l'école en évitant la route de Bellegarde. Ces parcelles devant prochainement faire l'objet d'une vente aux enchères, une demande technique pour faire inscrire cette servitude a été déposée. Afin de l'entériner le Département requiert une résolution qui pourrait être votée au prochain Conseil municipal.

M. Meylan s'inquiète du court délai en rapport avec la vente aux enchères qui aura lieu le 2 mai 2019.

M. Beuchat espère que le fait que ce soit -d'intérêt public soit bénéfique à la Commune et que la servitude souhaitée va quelque peu dévaluer le prix des terrains ou du moins, permettre d'engager plus facilement des négociations auprès de la Banque. Quelle que soit sa réponse, le processus aura été enclenché.

M. Bouvier complète la réponse au précisant qu'une clause d'urgence peut être votée et abolir le délai référendaire.

La Commune va essayer de négocier une vente de gré à gré. Une réflexion se fera par la suite sur la garde ou la revente de ces lots dans le futur.

n) PDCom

M. Beuchat indique que M. Meylan va transmettre l'avant-projet rédigé par Urbaplan à la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie. Ses membres devront en prendre connaissance et une séance de ladite commission sera fixée fin mars afin de noter les remarques à y apporter.

Zone du Longet

Trois variantes ont été établies par Urbaplan. M. Beuchat a demandé qu'un chiffrage même sommaire lui soit envoyé afin d'aider la commission à se prononcer quant à la variante qui pourrait être choisie.

M. Beuchat souhaite que le projet choisi soit intégré au PDCom. Ce dernier devant être approuvé par l'État dans sa globalité, cela facilitera les demandes de travaux ultérieures.

4. ÉLECTION

a) Élection d'un(e) nouveau(elle) Président(e) du Conseil municipal pour la période allant du 12 mars au 31 mai 2019

Suite à la démission de Mme Giannattasio, **M. Meylan** propose **Mme Dubelly Hatinguais** pour reprendre ce poste.

Mme Conrad propose à son tour **M. Merlon** pour reprendre ce poste mais ce dernier préfère refuser.

M. le Vice-Président met donc la proposition de **M. Meylan** au vote.

Mme Dubelly Hatinguais est élue Présidente du Conseil municipal par 9 oui et 2 abstentions. Il est pris acte de cette élection.

Mme Dubelly-Hatinguais remercie les Conseillers(ères) municipaux(ales) pour leur confiance et prend donc la présidence de la séance immédiatement.

5. DÉSIGNATION

a) Désignation d'un nouveau membre de la commission des affaires sociales, sports et loisirs

M. Cal Suarez propose que **Mme Baillif** rejoigne cette commission comme elle en a émis le souhait lors du précédent Conseil municipal.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette désignation est acceptée à l'unanimité soit par 10 oui. Il est pris acte de cette décision.

6. CRÉATION DE LA COMMISSION AD HOC POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES

Le nom de la commission étant suffisamment explicite, **Mme la Présidente** met cette proposition au vote sans autre détail.

La création de cette commission ad hoc est acceptée à l'unanimité soit par 10 oui. Il est pris acte de cette décision.

Mme la Présidente demande ensuite quels(elles) sont les Conseillers(ères) municipaux(ales) intéressés(ées) à en faire partie. Elle précise qu'un représentant de chaque commission permanente serait une excellente chose.

Sont proposés pour être membres de ladite commission : **Mmes Bruhin et Despland**, ainsi que **MM. Cal Suarez, Charvet, Merlon, Meylan et Schopfer**.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité soit par 10 oui.

Il est ensuite procédé à l'élection du (de la) Président(e) de cette commission.

M. Schopfer propose **M. Meylan** au poste de Président.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

M. Meylan est élu Président par 10 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

Et pour finir, il est procédé à l'élection du (de la) Vice-Président(e) de cette commission.

M. Schopfer propose **Mme Despland** au poste de Vice-Présidente.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Mme Despland est élue Vice-Présidente par 10 oui et 1 abstention.
Il est pris acte de cette élection.

MM. Beuchat et Hugon représenteront la Mairie.

7. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative à l'adoption du nouveau règlement pour l'octroi de subventions aux entités à but social, culturel et sportif de la commune de Chancy

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 9 oui et 1 abstention.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 8 oui et 2 abstentions.

b) Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la création de nouvelles classes dans le bâtiment de l'extension du groupe scolaire

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 9 oui et 1 abstention.

M. Beuchat résume brièvement la situation déjà exposée longuement dans la précédente séance.

Charpente Concept ayant réalisé l'extension en 2010, l'extension de l'extension sera logiquement également réalisée par eux.

Les deux classes seront ajoutées en pigeonnier côté station-service. **M. Bouvier** demande à ce qu'elles soient accessibles par l'extérieur. En effet, lorsque le pic de fréquentation de l'école sera passé et qu'elles ne seront plus utilisées pour les élèves, elles pourront l'être pour d'autres activités sans passer par l'intérieur de l'école.

M. Beuchat mentionne également le côté évolutif du projet, à savoir la possibilité de construire une salle polyvalente au rez-de-chaussée sous les deux classes prévues. Pour l'instant toutefois, il recommande que le Conseil municipal reste sobre et se contente de la variante la moins onéreuse, à savoir celle des classes en pigeonnier.

L'offre comprenant l'exécution des travaux, la remise en état de l'emprise du chantier et, les honoraires se chiffre à CHF 1'800'000.-- soit CHF 900'000.-- / classe (+ ou - 20% selon imprévus). Cette estimation est en ligne avec la réalisation de l'extension actuelle. Il faudra encore compter environ CHF 25'000.-- / classe pour le mobilier et l'aménagement (pupitres, chaises, bureau, TBI, etc...).

La subvention du FIDU s'élève à CHF 350'000.-- / classe à laquelle s'ajoute celle du Département des infrastructures qui a déjà signifié que toutes les conditions étaient remplies pour l'obtenir. Comme il ne s'agit pas d'un montant forfaitaire, ce Département attend le chiffrage précis du projet pour se prononcer sur la somme allouée.

Le crédit d'étude soumis au vote permet de déposer le projet, couvre les frais d'architecte et de géomètre jusqu'à l'appel d'offres et retour des soumissions. Par la suite, un crédit d'exécution basé sur le devis général (+ ou - 5%) sera voté et ce si possible avant les vacances estivales, ce qui permettrait que les adjudications soient effectuées cet automne. Durant le 1^{er} semestre 2020 les gros modules seraient alors préparés en atelier et livrés sur site où le chantier devrait finalement être assez court.

Sauf contretemps, les deux classes pourraient être ouvertes à la rentrée 2020. Si toutefois ces délais ne pouvaient pas être respectés, une solution provisoire serait de toute façon mise en place dans l'ancienne salle de rythmique actuelle afin de pouvoir bénéficier d'au moins une classe supplémentaire en 2020.

Dans la mesure du possible ces travaux seront coordonnés avec l'assainissement du Groupe scolaire.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 10 oui et 1 abstention.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Dubelly Hatinguais annonce que la prochaine séance aura lieu le 15 avril 2019.

b) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

M. Cal Suarez annonce que cette commission sera réorganisée suite au départ de Mme Giannattasio afin non seulement de visualiser plus clairement les objectifs mais également de se remémorer les différents mandats dont la commission a la charge.

c) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

M. Meylan rappelle le planning concernant le PDCom :

- remarques finales réunies et discutées fin mars 2019;
- présentation au Conseil Municipal en mai 2019;
- mise à l'enquête dès juin 2019 pour une durée de 3 à 4 mois;
- acceptation du PDCom fin 2019.

En outre, concernant la « piste de sport », la commission proposera différents emplacements pour les engins de sport extérieur utilisables par tous.

Elle suivra également le dossier concernant les classes supplémentaires de l'école.

d) Commission de la circulation et sécurité routière

M. Beuchat fait part de la réception du bilan officiel de Citec quant à la zone 20 des Raclerets et de la zone 30 route de Valleiry. Ceci avait été demandé par les services de police préalablement à l'éventualité de la mise en place d'un radar (mobile ou fixe). Les relevés transmis sont presque dans les normes admises. Les radars pédagogiques mis au budget seront installés pour attirer l'attention des automobilistes.

e) Commission des relations publiques et de la communication

M. Charvet communique qu'une rencontre avec la société I-Com a eu lieu afin d'évaluer les différentes possibilités d'évolution du site internet de la Commune.

L'ensemble de la commission pense qu'il serait bon de donner un coup de neuf au site et de permettre une meilleure interaction avec la population. Elle va étudier les modules proposés afin de présenter un projet détaillé et déterminer un budget.

f) Commission des finances :

M. Charvet indique qu'une séance est prévue le 11 avril 2019 afin d'entériner les comptes 2018.

Demande de notification du site internet

M. Merlon relaie la demande d'un habitant d'être informé par une notification lorsque le procès-verbal du Conseil municipal est disponible sur le site de la Commune.

S'il n'est pas envisageable de le faire manuellement, **M. Charvet** explique que cette option automatique a un coût et qu'elle est à l'étude dans le cadre de l'évolution du site internet souhaitée par la commission des relations publiques et de la communication.

Règlement du Conseil municipal

M. Meylan mentionne que le règlement municipal n'a fait l'objet d'aucune mise à jour par rapport aux révisions récentes de la LAC (loi sur l'administration des communes).

Pour effectuer ce travail, il propose la création d'une commission ad hoc pour la révision du règlement du Conseil municipal.

Le nom de la commission étant suffisamment explicite, **Mme la Présidente** met cette proposition au vote sans autre détail.

La création de cette commission ad hoc est acceptée par 9 oui et 1 abstention.
Il est pris acte de cette décision.

Il est clairement stipulé que la commission n'est pas mandatée pour rédiger un nouveau règlement mais pour adapter le document actuel aux nouvelles dispositions de la LAC. Des recherches, des annotations et des références aux articles de loi ont déjà été faites par Mme Spencer.

Mme la Présidente demande ensuite quels(elles) sont les Conseillers(ères) municipaux(ales) intéressés(ées) à en faire partie.

Sont proposés pour être membres de ladite commission : **Mmes Despland et Conrad**, ainsi que **M. Merlon**.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité soit par 10 oui.

Il est ensuite procédé à l'élection du (de la) Président(e) de cette commission.

M. Meylan propose Mme Despland au poste de Présidente.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Mme Despland est élue Présidente par 10 oui et 1 abstention.
Il est pris acte de cette élection.

Et pour finir, il est procédé à l'élection du (de la) Vice-Président(e) de cette commission.

M. Schopfer propose **M. Merlon** au poste de Vice-Président.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

M. Merlon est élu Vice-Président par 10 oui et 1 abstention.
Il est pris acte de cette élection.

Le secrétariat de la Mairie sera systématiquement convié aux séances de cette commission.

Entretien des bordures de chemins

Suite aux forts vents et intempéries récurrentes de cet hiver, **M. Party** signale que la Compagnie des sapeurs-pompiers est intervenue régulièrement sur la Commune. Plusieurs arbres menacent de tomber sur le chemin de Champlong ainsi que sur la route de Vers-Vaux.

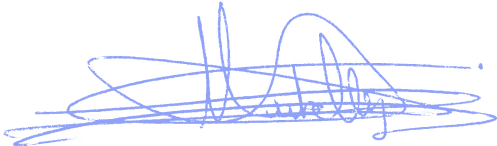
Un constat devra être établi par MM. Gunter et Terrier afin d'estimer les travaux de taille à effectuer avant qu'il y ait un accident.

Sortie du Conseil municipal

Mme Conrad aimerait qu'une sortie soit planifiée en 2019.

Le bureau du Conseil municipal en prend bonne note et se charge de l'organiser. Un doodle sera envoyé à l'ensemble du Conseil municipal afin de convenir d'une date.

Mme la Présidente lève la séance à 21h40.



La Présidente du Conseil municipal
Chantal Dubelly Hatinguais



Le Secrétaire du Conseil municipal
Raphaël Party



La Secrétaire
Joëlle Noverraz